

CFRP

Formation et Accompagnement

Valentin
HAÛY

Avec les aveugles et les malvoyants



PRESTATION

Prestations d'appuis spécifiques



Description

Les prestations d'appuis spécifiques ont pour objectif d'identifier les besoins en lien avec les conséquences de la situation de handicap à tout moment du parcours de la personne et les moyens de les compenser.

Les 5 modules que nous proposons sont exclusivement dédiés au handicap visuel et ont été conçus et financés par l'Agefiph et le Fiphfp.

Le CFRP Valentin Haüy est mandaté pour intervenir dans la ville de Paris (75) et dans l'ensemble du département du Val d'Oise (95).

Accessibilité

Destinée aux personnes en situation de handicap visuel. Pour tout autre handicap, nous contacter.

Modalités et délais d'accès

Demande d'intervention par mail ou par téléphone, entre une semaine et un mois d'attente selon la demande.

Qui peut mobiliser les PAS ?

- Pôle emploi, Cap emploi, et Missions locales
- Médecins du travail
- Employeurs privés
- Employeurs publics sous convention avec le FIPHFP et les Centres de gestion
- Organismes de formations

Qui peut en bénéficier ?

- Salariés
- Agents de la fonction publique
- Travailleurs non-salariés
- Alternant
- Stagiaires de la formation professionnelle

Prérequis

Aucun prérequis.

Durée et lieu

Entre 3 et 48 heures d'accompagnement dans nos locaux au 5 rue Duroc - 75007 PARIS ou sur site en fonction des objectifs définis.

Modalités d'évaluations

Questionnaire d'évaluation et auto-évaluation.

Mis à jour le 17/01/2023



Les PAS sont mobilisables indépendamment les uns des autres, le bénéficiaire doit choisir une prestation présente dans les 5 modules suivants :

Module 1 : Pré-diagnostic (Durée : 3 heures)

- Déterminer le handicap prégnant de la personne et son retentissement sur la situation professionnelle
- Orienter vers la prestation adéquate si nécessaire

Module 2 : Bilan complémentaire de la situation (Durée : 10 heures)

- Apporter un premier éclairage sur la personne, sa situation et ses capacités
- Ajuster l'accompagnement de la personne si nécessaire

Module 3 : Appui expert au projet professionnel (Durée : Entre 20 et 35 heures)

- Apporter des réponses sur la faisabilité du projet professionnel envisagé
- Apporter un éclairage sur l'interaction entre les conséquences du handicap et ce projet

Module 4 : Appui expert à la réalisation du projet professionnel (Durée : 48 heures)

- Définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre le projet
- Faciliter l'intégration en emploi ou en formation
- Veiller à la bonne mise en œuvre des solutions préconisées

Module 5 : Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture (Durée : 30 heures)

- Analyser la situation afin de désamorcer un conflit et/ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap
- Analyser la situation afin de désamorcer un conflit et/ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap
- Veiller à la bonne mise en œuvre des solutions préconisées

Mis à jour le 17/01/2023